

Planète libre-échange

La signature du Traité TransPacifique (TPP) le 5 octobre constitue un évènement important à plusieurs égards. Réunissant 12 pays dont les États-Unis, l'Australie, le Japon, le Canada, le Mexique..., l'accord trouvé est le résultat d'une longue négociation démarrée en 2008. Washington en avait fait une priorité. Les discussions relatives au TAFTA vont-elles dès lors s'accélérer? A peu près simultanément, l'UE a divulgué sa nouvelle stratégie commerciale, faisant de l'ouverture tous azimuts le fondement de sa croissance.

Après huit longues années de négociation, les douze pays réunis autour du projet de TPP sont parvenus à un accord - devant être maintenant ratifié en 2016 - dont la visée est de créer une vaste zone de libre-échange qui concernera près de 800 millions d'individus. Il s'agit d'un premier volet d'une stratégie américaine destinée, avec son complément TransAtlantique, à contenir la montée en puissance de la Chine. En parallèle, Bruxelles a récemment dévoilé sa nouvelle politique commerciale, considérant que, pour sortir définitivement de la "longue et douloureuse récession" qu'elle a connue, pour renouer durablement avec la croissance et l'emploi, elle doit centrer sa stratégie sur des accords de libre-échange avec certaines régions du monde, et en priorité l'Asie. On ne sort manifestement pas de cette croyance en un lien de cause à effet entre l'ouverture commerciale et la croissance économique, largement débattue par les économistes depuis la formation de leur discipline. Au-delà du débat académique, il faut se rendre à l'évidence. Les acteurs économiques eux-mêmes émettent de sérieux doutes quant à l'efficacité économique de ces partenariats. C'est le cas des éleveurs laitiers canadiens, et plus spécifiquement du Québec. Protégés depuis plusieurs décennies par un système de quotas, ils ont pris conscience qu'avec le TPP, une brèche venait de s'ouvrir. Les transformateurs canadiens vont pouvoir en effet s'approvisionner en lait étranger à hauteur de 3,25 %, pouvant occasionner potentiellement une perte de revenu pour les éleveurs laitiers. Ce qui explique que, en dépit des mécanismes compensatoires prévus par le Premier Ministre sortant Stephen Harper (près de 3 milliards d'€), les éleveurs québécois aient manifesté leur mécontentement dès l'annonce de l'accord sur le TPP. Le fait que les douze pays engagés dans la négociation sur le partenariat TransPacifique aient pu trouver un accord constitue une bonne nouvelle pour les partisans du versant TransAtlantique. Il convient toutefois de leur recommander une forte dose de patience, car il a donc fallu huit ans pour y parvenir d'un côté, il en faudra sans doute autant entre l'UE et les États-Unis,

l'échéance finale annoncée d'un accord à la fin de l'année 2016 s'éloignant. Car manifestement les négociateurs cheminent sans s'en apercevoir dans une impasse. Côté européen, des voix dissonantes se font entendre, même si elles sont à peine audibles. Tant la Commissaire européenne au Commerce, la suédoise Cécilia Malmström - qui ne souhaite pas précipiter les choses au regard des enjeux et des risques économiques que contient ce TTIP - que le Secrétaire d'État français au commerce extérieur, Matthias Fekl - qui envisage de suspendre les négociations si les États-Unis demeurent enfermés dans leur attitude peu transparente - traduisent ainsi leur prudence quant aux retombées d'un tel partenariat dont on sait, selon les simulations, qu'elles pourraient être préjudiciables aux secteurs de l'élevage (mis à part les fromages), déjà malmené par une crise qui dure depuis plusieurs mois. Et après les États-Unis, ce sont les négociations avec les pays du MERCOSUR qui pourraient se rouvrir. La concurrence brésilienne ou argentine pourrait s'avérer dévastatrice pour les productions animales européennes. Il est par conséquent légitime de s'interroger sur le positionnement de l'UE, qui s'arc-boute sur l'idée selon laquelle l'ouverture commerciale tous azimuts - puisqu'elle ne peut plus passer par la voie multilatérale, elle emprunte celle du partenariat bilatéral ou régional - constitue un puissant effet de levier économique sur les pays membres. On peut toutefois s'étonner que dans le raisonnement de la Commission ne figure aucune mention de l'impact des parités monétaires sur les flux commerciaux, laissant penser que la monnaie est neutre. Les traités commerciaux et d'investissement bilatéraux sont par ailleurs porteurs "d'effets de détournement", au détriment des pays non signataires, lesquels sont par définition exclus du contenu des accords. Mais ce qui surprend, c'est le ralliement de l'UE à des accords commerciaux préférentiels régionaux, voire transcontinentaux, alors qu'elle fut un ardent défenseur du multilatéralisme. S'achemine-t-on alors vers un nouveau type de "multilatéralisme", sans l'OMC cette fois? Une première depuis la création du GATT en 1947.

Contact : Thierry POUCH

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture

9 avenue George V

75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

Fax : 01 53 57 10 05

Email : accueil@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 180070047 00014

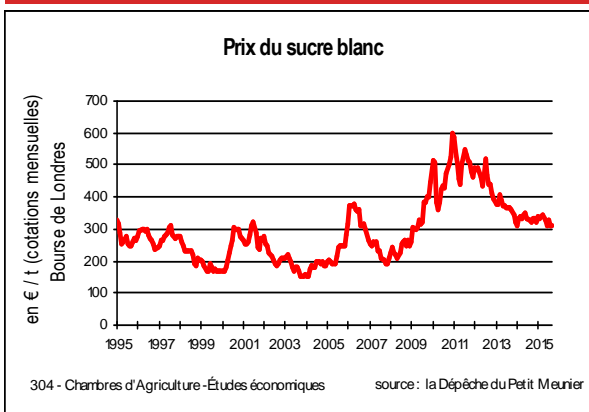
www.chambres-agriculture.fr

**Avec la participation
financière du CasDAR**



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Le sucre en chute libre



Depuis la fin du printemps 2015, le cours du sucre connaît un repli conséquent. Il faut y voir les répercussions d'une production mondiale abondante, plusieurs fois révisée à la hausse, et d'une demande insuffisamment élevée, en particulier du côté de l'UE. La baisse du prix d'intervention a en effet occasionné un déstockage massif ayant contribué à l'abondance d'offre. Le cours du sucre blanc est ainsi passé à proximité des 300€/t. Un rebond était

Un marché des céréales en perte de vitesse

L'année 2015 a été marquée par des récoltes céréalières à nouveau très bonnes par rapport à la campagne précédente, mais le climat des marchés apparaît toutefois très tendu du fait des besoins des pays importateurs en recul et de stocks mondiaux abondants. Cette situation de marché provoque une baisse du prix des principales céréales, et risque de peser à terme sur les marges et le revenu des agriculteurs des secteurs concernés.

Les dernières estimations de l'USDA pour les principales productions céréalières ont été revues à la baisse pour le mois d'octobre 2015 au niveau mondial. Ce revirement est en partie dû à une chute de la production de maïs aux États-Unis, perturbée par des épisodes intenses de sécheresse, voire d'incendies, et de fortes pluies ces derniers mois. Par ailleurs, on observe une diminution des projections des flux d'échanges par rapport à la campagne précédente de près de 17 millions de tonnes. Le ralentissement de la croissance de certains pays en développement comme la Chine, partenaire commercial privilégié de nombreux pays exportateurs, et la demande de pays structurellement importateurs étant en berne à cause de stocks encore bien fournis, ont provoqué un gel du commerce international de céréales.

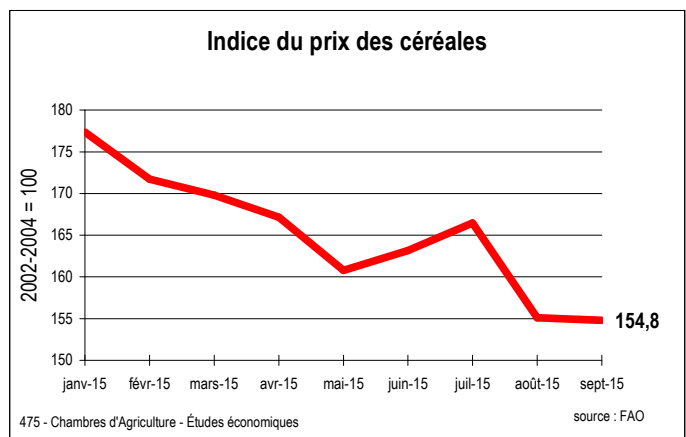
Ces stocks considérables ont un impact fort sur les cours du blé tendre qui décrochent depuis le mois de septembre. Les récoltes sont à des niveaux exceptionnels depuis la campagne de 2013/2014, et les stocks mondiaux ne cessent de s'accroître, laissant présager une tendance baissière sur un plus long terme. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) avance dans son dernier rapport sur les perspectives de l'alimentation que ce repli des prix alimentaires est une « bénédiction pour la sécurité alimentaire », même si cette baisse des prix se répercute sur le revenu des agriculteurs, plus particulièrement sur les marges des petites structures agricoles qui restent majoritaires dans les pays du sud et leur capacité à investir pour élargir leur capacité de production. Cependant, ce raisonnement semble négliger l'environnement économique actuel et l'impact réel sur l'ensemble des exploitants céréaliers.

Au vue du ralentissement économique mondial et de la chute des prix des matières premières agricoles, les anticipations des agents économiques vont être pessimistes et les inciter davantage à s'appuyer sur leurs stocks. À moins de l'ouverture de nouveaux marchés dans les prochains mois, les faibles perspectives de débouchés à l'exportation risquent de laisser les exploitants avec une production très difficile à écouler. La contraction des ventes de marchandises et la chute des prix avec une offre abondante risquent d'impacter doublement le niveau de revenu des exploitants, et seuls les exploitants avec des marges commerciales assez importantes seraient en mesure d'amortir ce choc.

Par ailleurs, si le coût de la matière première diminue, il n'est pas certain que cela se répercute sur le prix de vente final des produits alimentaires que payent les consommateurs, selon la transmission de ce nouveau prix dans la chaîne de valeur des produits. Enfin, les petits exploitants ruraux étant aussi consommateurs de biens alimentaires, ils ne pourraient pas bénéficier de ce fameux gain en termes de sécurité alimentaire si le revenu issu de leur activité diminue en même temps, la réduction de leur marge ne leur permettant pas de faire face à une telle situation. La relation entre le prix des céréales et la sécurité alimentaire n'est donc pas aussi évidente à établir, et il serait d'avantage pertinent de s'attarder sur le caractère atone du marché, qui place les acteurs économiques dans une situation inconfortable.

Enfin, il sera essentiel de surveiller les conséquences rétroactives du phénomène climatique « El niño » dans les pays de l'hémisphère sud. Celui-ci est apparu au mois de mai 2015, puis a été soutenu par de longues périodes de sécheresses, notamment en Australie et en Amérique du Sud et touchant plus particulièrement la production de blé et de maïs. En sachant que la production américaine de maïs a été récemment révisée à la baisse, le cours de ce dernier a été réévalué au-delà des périodes de 2013 et de 2014, mais cela sera insuffisant pour tirer l'ensemble du prix des céréales vers la hausse. Les incertitudes du marché quant aux décisions stratégiques à envisager dans les prochains mois restent d'actualité.

Tendance baissière pour le marché des céréales



Malgré une remontée des cours pour les différentes céréales pendant la période estivale, l'indice du prix des céréales continue de chuter (- 13 % par rapport à janvier 2015) et les dernières prévisions sur la production pour la campagne 2015/2016, estimée à 2 534 millions de tonnes, indiquent que cette tendance risque de se confirmer, ou du moins se stabiliser à un niveau très bas. D'autres facteurs comme le climat économique mondial morose, l'appréciation du dollar et le repli des importations laissent présager qu'aucun retournement de situation n'aura lieu dans l'immédiat.

Contact : Quentin MATHIEU

Volkswagen

Il y a quelques semaines, la révélation d'une fraude commise par l'industriel automobile allemand, volkswagen, sur des dispositifs de mesure de pollution a défrayé la chronique. L'industrie allemande ne serait donc pas si écologiquement vertueuse. De fait, à regarder les statistiques européennes en matière de protection de la planète et de développement durable, il apparaît que l'Allemagne n'est pas le champion vert que l'on croit ; y compris dans le domaine agricole. Sur de nombreux critères, l'Allemagne se situe dans la moyenne européenne... Mais il est vrai toujours avec des résultats meilleurs que ceux de la France.

Le 20 septembre 2015, Volkswagen a reconnu avoir trompé les contrôleurs américains sur les niveaux d'émission polluante de ses véhicules diesel. L'industriel allemand avait programmé les calculateurs de ses moteurs diesels pour déjouer les tests antipollution et cacher qu'ils ne respectaient les normes environnementales. Cette nouvelle a fortement surpris car on ne s'attendait pas à ce qu'une entreprise allemande aussi prestigieuse que volkswagen pût ne pas être irréprochable sur le plan de l'environnemental et de la loyauté économique.

Energies renouvelables : forte dynamique allemande mais des résultats encore moyens aujourd'hui

De fait, au regard de différents indicateurs environnementaux, l'Allemagne n'est pas l'État membre le plus vertueux de l'Union européenne. Sur le critère du poids de l'énergie renouvelable dans la consommation énergétique nationale, en 2013 l'Allemagne se situe au milieu du peloton européen (10 % en Allemagne contre 12 % en moyenne Ue à 28), avec un ratio à peine supérieur à celui de la France (9 %) mais loin derrière les 5 États membres où ce ratio est supérieur à 20 % : la Lettonie, la Suède, l'Autriche, la Finlande, le Danemark et le Portugal (source : Eurostat, bilans énergétiques simplifiés, consommation en 2012). Cela dit, l'Allemagne est dans un trend de long terme autrement plus dynamique que l'évolution française : en Allemagne, le poids des énergies renouvelables a quadruplé depuis 2000 contre une progression de +50 % en France. Si l'Allemagne n'est pas tout-à-fait le chevalier vert de l'Union européenne, la France est plus qu'à la traîne en la matière.

Performances agroenvironnementales allemandes et françaises légèrement supérieures à la moyenne européenne

Sur le plan de l'agriculture biologique, l'Allemagne avec 6,2 % de sa SAU en agriculture biologique en 2012 semble avoir une longueur d'avance sur la France (3,8 %). Mais là encore, le champion vert de l'UE est ailleurs ; il s'agit de l'Autriche avec 19,3 % de sa SAU en production biologique (source : Agence Bio, « Agriculture biologique. Ses acteurs, ses produits, ses territoires (Edition 2013) » <http://www.agencebio.org/les-chiffres-cles-edition-2013>).

Et puisque la France va accueillir la 21^{ème} Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques du 30 novembre au 11 décembre, il n'est pas inutile de jeter un œil sur les chiffres des émissions de CO2 des agricultures européennes. Sans surprise, c'est la France et l'Allemagne qui sont les plus grands producteurs de CO2 d'origine agricole puisque ce sont tous les deux, les plus grands producteurs agricoles de l'Union européenne (tableau 1).

Tous les États membres de l'Union européenne ont réduit les productions de CO2 engendrées par l'activité agricole sauf les pays Baltes et la Bulgarie. Compte tenu de l'effet taille des États membres, ce qui compte, c'est de croiser la production de CO2 liée à l'agriculture et les volumes de l'activité agricole. Sur ce point, la France et l'Allemagne font jeu égal mais dans une dynamique bien différente : l'agriculture française a réduit ses productions de CO2 dans un contexte de stagnation de l'activité, tandis qu'en Allemagne, la réduction de CO2 d'origine agricole est moindre mais dans un régime de croissance forte de l'activité agricole.

Ce qui ressort de ces quelques indicateurs environnementaux, c'est que les performances allemandes et françaises sont aujourd'hui assez proches (y compris dans l'agriculture), ... En revanche, à moyen terme, les écarts devraient se creuser assez nettement au bénéfice de l'Allemagne. Et pour en revenir à cet événement que constitue la fraude de Volkswagen, rappelons qu'en terme de stratégie commerciale de différenciation, ce qui compte ce n'est pas tant la réalité des allégations de qualité d'un producteur que la croyance des consommateurs que ces allégations sont vraies (après la chute des cours de l'action Volkswagen les 17, 18, 19, 20 septembre, les cotations se sont stabilisées¹).

Tableau 1	Emissions de gaz à effet de serre (équivalent CO2) de l'agriculture			Production agricole	Productivité carbone
	Millions de tonnes		2012/2000 en %	Variation en volume	
	2000	2012		2012/2000 en %	2012/2000 en %
UE (28)	493 (en 2005)	470	-4,7 (2012/2005)	0,5 (2012/2005)	5,2 (2012/2005)
Belgique	11	9	-13	11	25
Bulgarie	6	7	2	-14	-16
République tchèque	9	8	-12	4	16
Danemark	10	10	-8	8	16
Allemagne	76	69	-8	3	11
Estonie	1	1	9	25	16
Irlande	20	18	-10	-14	-4
Grèce	10	9	-9	-7	3
Espagne	43	38	-13	11	25
France	100	89	-11	0	11
Croatie	3	3	-2		
Italie	40	35	-12	-3	9
Chypre	1	1	-5	-62	-57
Lettonie	2	2	24	54	31
Lituanie	4	5	13	65	52
Luxembourg	1	1	-8	0	8
Hongrie	9	9	-8	-4	4
Malte	0	0	-30	-28	2
Pays-Bas	19	16	-16	14	30
Autriche	8	7	-5	7	12
Pologne	37	37	-2	23	25
Portugal	9	7	-17	-3	14
Roumanie	18	18	-1	14	15
Slovénie	2	2	-12	0	12
Slovaquie	4	3	-8	-11	-3
Finlande	6	6	-1	14	15
Suède	8	8	-8	8	16
Royaume-Uni	61	52	-16	4	20

Source : Eurostat, calculs APCA

Contact : : Didier CARAES

¹ Le lundi 19 octobre, le cabinet de conseil Prophet a publié un sondage qui indiquait que les deux tiers des Allemands sont convaincus que Volkswagen construit toujours d'excellentes voitures.

Depuis la suspension des cotations au marché du porc breton (MPB), et le retrait des deux principaux acheteurs que sont Cooperl Arc Atlantique et Bigard, le prix du porc a chuté jusqu'à se négocier entre 1,21 et 1,25 euros le kilo. L'absence d'une cotation de référence met les éleveurs de porc dans une situation de grande incertitude sur l'évolution de leur prix de vente, et donc de leur revenu.

La fixation du prix du porc à 1,40 €/kg préconisée par le gouvernement a poussé les principaux acheteurs que sont Bigard et Cooperl Arc Atlantique (soit 30 % des achats sur le marché) à quitter le MPB, prétextant que le prix ne reflétait pas la réalité du marché et les contraignait à acheter à un prix supérieur à celui de l'étranger.

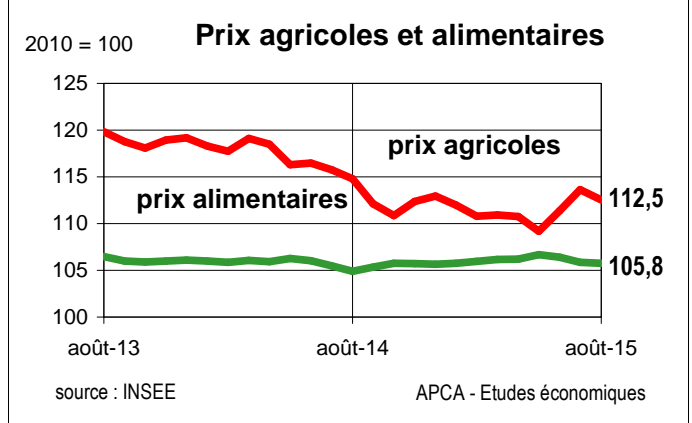
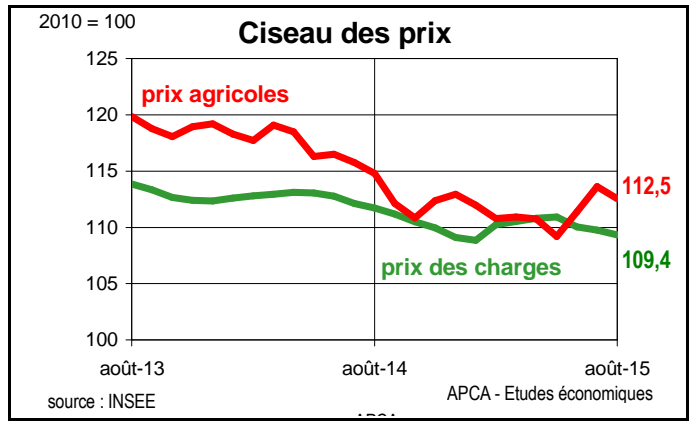
Du côté de l'offre, les groupements d'éleveurs avaient réclamé ce prix auprès du gouvernement, leur permettant tout juste de couvrir leurs coûts de production et de conserver des marges décentes dans leur activité. Avec la suspension du MPB, les transactions entre les éleveurs et les abatteurs ou industriels se font désormais de gré à gré, et pose un voile sur le prix réel de la viande porcine. On parle ici d'asymétries d'informations, c'est-à-dire une situation de marché où des agents économiques détiennent des informations que d'autres n'ont pas.

Ainsi, cette opacité provoque une grande variabilité dans les prix négociés, et érode au fur et à mesure la confiance entre les acteurs et l'attractivité du marché. Face à ce contexte, des négociations ont été entamées entre acheteurs et groupements d'exploitations afin de trouver une voie de sortie à cette crise. Les réformes envisagées évoluent en premier lieu la suppression d'un tour de table lors des achats. Ceci inciterait les opérateurs de marché à valider leurs commandes ou leurs ventes plus rapidement, sans attendre un deuxième tour et que le prix descende ou monte un peu plus selon sa tendance (et inversement).

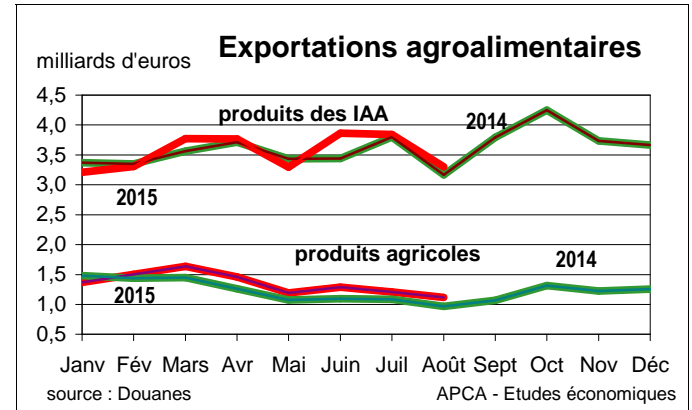
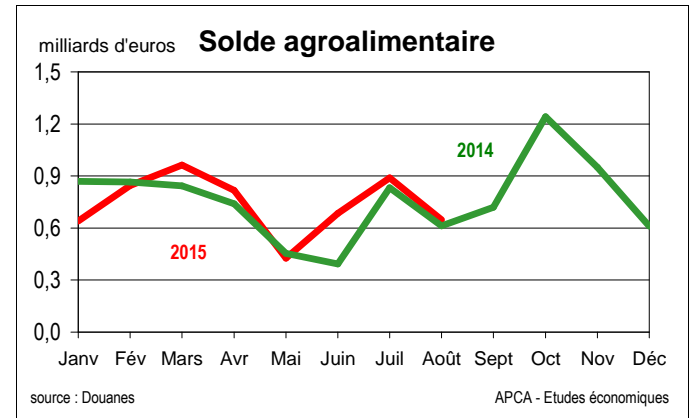
En second lieu, la réforme concernerait la suppression de la barre de retrait en début de séance dans l'objectif de laisser le prix s'ajuster librement selon l'offre et la demande. La configuration actuelle du marché étant dans une impasse, l'intervention d'un tiers est nécessaire. L'État doit pouvoir mettre en œuvre des moyens institutionnels et financiers pour intervenir directement ou indirectement sur le marché. Dans l'objectif de pallier les imperfections de marché, les actions publiques devraient principalement porter sur sa structure, comme sur l'encadrement juridique en matière de contractualisation entre distributeurs, producteurs et acheteurs.

Une seconde mesure consisterait à fournir une aide financière aux éleveurs pour moderniser leur appareil de production, et leur permettre de produire à moindres coûts. La montée en gamme de la production doit être un autre facteur déterminant. Toutefois, face aux problèmes rencontrés à l'exportation avec l'embargo russe et la baisse du pouvoir d'achat national, la recherche de nouveaux débouchés de la filière doit accompagner cette orientation. Une telle reconfiguration du marché sera déterminante pour sauvegarder la pérennité de l'activité des éleveurs.

Contact : Quentin MATHIEU



% (Source : INSEE)	En 1 mois	En 12 mois	En 24 mois
Prix alimentaires	- 0,1	0,8	- 0,7
Prix agricoles	- 1,0	- 2,0	- 6,1
Prix des charges	- 0,4	- 2,1	- 4,0
Inflation	0,3	0,0	0,5



En milliards d'€	En août	Total annuel
2014	0,647	5,911
2013	0,612	5,609